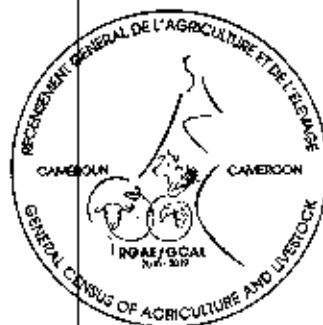


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE
AND LIVESTOCK

**CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE
COTATION N°001/DC/MINADER-MINEPIA/RGAE/CIPM/2019 DU
..... RELATIVE A LA FOURNITURE ET
INSTALLATION DE D'UN (01) GROUPE ELECTROGENE DE 20
KVA ET ACCESSOIRES AU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE (RGAE)**

FINANCEMENT: BUDGET DU RGAE

Exercice : 2019

AOÛT 2019



SOMMAIRE

PIECE N° 1 :	AVIS DE DEMANDE DE COTATION (ADC).....	3
PIECE N° 2 :	REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	10
PIECE N° 3 :	DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE (DF).....	14
PIECE N° 4 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	17
PIECE N° 5 :	CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF	19
PIECE N° 6 :	TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.....	21
PIECE N° 7 :	MODELE DE LETTRE COMMANDE.....	23
PIECE N° 8 :	MODELES DES PIECES	35
PIECE N° 9 :	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	41



PIECE N° 1
AVIS DE DEMANDE DE COTATION



Par ailleurs les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, e-mail).

8- Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir la Coordination Nationale du RGAE/ Service des Marchés, au plus tard le 17 SEP 2019 à 14 heures précises, contre récépissé et devra porter la mention :

«AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINADER-MINEPIA/RGAE/CIPM/2019 DU 28 AUG 2019 RELATIVE A LA FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN (01) GROUPE ELECTROGENE DE 20 KVA ET ACCESSOIRES AU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE).»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 de la DC d'un montant de quatre cent mille (400 000) francs CFA et valable pendant un (01) mois au-delà de la date originale de validité des offres.

10- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet Sous-Préfet, Gouverneur), conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Demande de Cotation.

11- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 17 SEP 2019 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du RGAE, dans la salle de réunion du RGAE.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier dûment mandaté.

12- Délai de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la fourniture dudit matériel est d'un (01) mois après notification de l'ordre de service de commencer la livraison.

13.- Critères éliminatoires

Absence du cautionnement de soumission;
Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
Non-respect des modèles de pièces ;
Non-respect du descriptif de la fourniture (DF) ;
Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture contenues dans le tableau ci-après:

Caractéristiques majeures
Tension de Référence (V) : 400/230
Puissance Max.:20 kVA



Type: Générateur diesel silencieux

Insonorisé : Oui

Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
Non-respect de 80% des spécifications techniques.

NB : Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative compétente et dater de moins de 03 mois.

14 - Attribution de la Lettre Commande

L'offre reconnue conforme aux spécifications techniques et évaluée la moins disante sera retenue.

15 - Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

16 - Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Coordination Nationale du RGAE/Service des marchés.

17 - Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48

Yaoundé, le 28 AUG 2019

AMPLIATIONS :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Présidente CIPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour affichage et archivage).

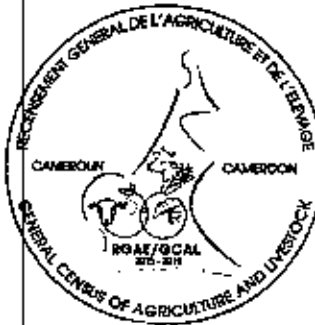


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE
AND LIVESTOCK

OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER

N°001/ONQRT/MINARD-MINLFA/GCAL/ITB/2019 OF 28 AUG 2019 FOR
THE SUPPLY AND INSTALLATION OF ONE (01) GENERATOR OF
20 KVA AND ACCESSORIES TO THE GENERAL CENSUS OF
AGRICULTURE AND LIVESTOCK (GCAL)

FINANCING: BUDGET OF GSAL, 2019 FINANCIAL YEAR

1. Subject of the tender

Within the framework of implementing the activities of the General Census of Agriculture and Livestock (GCAL), the National Coordinator of the GCAL, Delegated Contracting Authority, hereby launches an Open National Invitation to Tender for the supply and installation of one (01) 20 KVA generator and accessories.

2. Nature of service

The services of this contract include the supply and installation of one (01) generators of 20 KVA and accessories.

3. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to all certified Cameroonian based-companies operating in this domain.

4. Financing

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by the budget of the General Census of Agriculture and Livestock, 2019 financial year.

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands at 20 000 000 (twenty million) CFA francs.

6. Consultation of Tender File

The Tender File may be consulted during working hours at the Contract's Service of the General Census of Agriculture and Livestock, in Bastos (face former mini prix) phone number: 222 217 798, as soon as this notice is published.

7. Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Contract's Service of General Census of Agriculture and Livestock, in Bastos (face former mini prix) phone number: 222 217 798 against payment of a non-refundable sum of 34 000 (thirty four thousand) CFA francs, payable, at BICAC Account CAS ARMP N°335 988.



8. Submission of offers

Each offer drafted in English or French in five (05) copies with one (01) original and four (04) photocopies marked as such, should reach the Contract's Service of the General Census of Agriculture and Livestock, not later than ~~17. Sept.~~ ^{28 AUG 2019} at 14.00 am local time and should carry the inscription:

“OPENED NATIONAL QUOTATION REQUEST TO TENDER

N°001/ONQRT/MINARD-MINLEFA/GCAL/TTB/2019 OF 28 AUG 2019 FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF ONE (01) GENERATOR OF 20 KVA AND ACCESSORIES TO THE GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND LIVESTOCK (GCAL).”

“To be opened only during the bids analysis session”

9. Provisional guarantee

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister of Finance featuring on the list in document 10 of the Tender File of an amount of forty hundred thousand (400 000) CFA francs, and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

10. Admissibility of offers

Under pain of be rejected, only original of true copies certified by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officers, Divisional Officers...) of the administrative documents required, including the bid bond, must imperatively be produced in accordance with the special conditions of the invitation to tender. The must obligatorily not be older than one (01) month or must not produce after the signing of the tender file.

11. Opening of bids

The bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents and financial offers will take place on ~~17. SEP. 2019~~ ^{28 AUG 2019} at 15 o'clock local time by the Tenders Boards of the GCAL in the conference hall.

Only bidders can attend or be duly represented by a person of their choice.

12. Delivery deadline

The maximum delivery deadline provided for by the contracting Authority shall be three (03) months after notification of the contact.

13. Main eliminatory criteria

- Absence of the bid bond;
- Non-production beyond 48 hours after the opening of bids, of a piece of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declaration or falsified documents;
- Going beyond of delivery deadline;
- Non respect of models or tender file documents;
- Non respect of description of the supply;
- Non respect of the major technical characteristics as presented in the table below

Major characteristics	
Reference Voltage (V):	400/230



Max Power: 20 kVA
Type: Silent Diesel Generator
Soundproof: Yes

Absence of the declaration on the honor to have given up a market during three last years and only the company is not reproduced on the list of the failing companies annually established by the Minister for the Public Contracts;
 Non respect of 80% of technical specifications.

NB: All parts must be certified by a competent administrative authority and must be less than 03 months.

14. Award of the contract

The contract shall be awarded to the bidder presenting an offer in conformity to the quotation request file and the lowest reasonable price.

15. Validity of offers

Bidders will remain committed to their tenders for a maximum period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

16. Complementary information

Complementary information may be obtained during working hours from the National Coordination of the General Census of Agriculture and Livestock/Contracts Service.

17. Denunciations

For any act of corruption, kindly call or send an SMS to MINMAP at the following numbers 673 20 57 25 or 699 37 07 48.

Done in Yaoundé, the 28. AUG. 2019.....



COORDINATOR

Manga Bela Laure. t
 Ingénieur Agronome

Copies:

- MINMAP (for information);
- ARMP (for publication and archiving);
- CIPM (for information);
- Contracts Service (for notice boards and archiving)

PIECE N° 2
REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

1.1. Le dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettres Commandes, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces Lettres Commandes.

1.2. Le dossier de Demande de Cotation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre de soumission datée et signée ;
- (b) Le Descriptif de la Fourniture ;
- (c) le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé;
- (d) le projet de Lettre Commande
- (e) le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.3. Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenues dans le dossier de consultation.

B. PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) la lettre de soumission, datée et signée ;
- (b) le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé.

ARTICLE 4 : CONFORMITE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs à soumettre doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

- Déclaration d'intention de soumissionner suivant modèle joint timbrée et signée ;
- Attestation de non redevance ;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non faillite ;
- Une caution bancaire ;
- Attestation CNPS ;
- Attestation de Domiciliation bancaire ;
- Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- Une quittance d'achat du dossier de Demande de Cotation délivrée par la BICEC au compte CAS ARMP N°335 988;
- Un plan de localisation de la structure signé par le service des impôts du siège de la structure;
- Une attestation de localisation signée par un responsable des impôts ;
- Un registre de Commerce datant de moins de trois (03) mois.

ARTICLE 5 : OFFRE

5.1. Le prestataire précisera dans la soumission le lieu de livraison et les prix hors taxes ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et tous droits de douanes.



5.2. Le prestataire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les différentes rubriques dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

5.3. Le prestataire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en francs CFA.

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pour la période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

C. DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 8 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et quatre (04) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure devra contenir deux (02) enveloppes cachetées ;

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage Délégué à l'adresse indiquée dans le dossier de consultation ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans le dossier de consultation.

La première enveloppe portera la mention "Pièces Administratives" et contiendra les pièces mentionnées à l'article 4.

La deuxième enveloppe portera la mention "Offre Technico-Financière" et contiendra la soumission proprement dite, suivant modèle joint, timbrée et signée, ainsi que les documents donnant le détail des prix proposés dans les conditions de la présente Demande de Cotation (ces prix seront fermes et non révisables) ; les prospectus originaux avec photos, accompagnés des fiches techniques des matériels proposés ; ainsi que le modèle de Lettre Commande rempli, paraphé et signé à la dernière page.

Toute soumission non conforme en tous points aux prescriptions de la présente consultation sera rejetée.

ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date mentionnées dans l'avis de consultation de la demande de cotation au point 8.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

La Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du RGAE ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des plis aura lieu le à 15 heures précises.

ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La CIPM procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- * l'examen de la conformité des offres au plan administratif et du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- * comparaisons des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- * l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.



ARTICLE 12 : DROIT DE MODIFIER LES QUANTITES

Non applicable.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La CIPM proposera l'attribution de la lettre commande au cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

ARTICLE 14 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage Délégué décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation ouverte, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le délai de livraison ;
- d) Le montant de la Lettre Commande.

ARTICLE 15 : SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage Délégué et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 16 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) est coupable de «corruption» quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. «Manœuvres frauduleuses» comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.
- (iii) Tout soumissionnaire passible de corruption et de manœuvre frauduleuse verra son Offre rejetée conformément au code des Marchés Publics



PIECE N° 3
DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE



DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU GROUPE ELECTROGENE

Descriptif

Régulation mécanique
Châssis mécano soudé avec suspensions anti-vibratiles
Disjoncteur de puissance
Radiateur pour température faisceau 48/50°C maxi avec ventilateur mécanique
Grille de protection ventilateur et parties tournantes (Option CE)
Silencieux atténuation 9dB(A)
Batterie(s) chargée(s) avec électrolyte
Démarreur et alternateur de charge 12V
Livré avec huile et liquide de refroidissement -30°C
Manuel d'utilisation et de mise en service

Caractéristiques générales

Fréquence (Hz) : 50 Hz
Tension de Référence (V) : 400/230
Puissance nominale : 20 KVA
Insonorisé : Oui
Inverseur : Oui
Coffret : Oui
Capacité de réservoir (L) : supérieure ou égale à 95

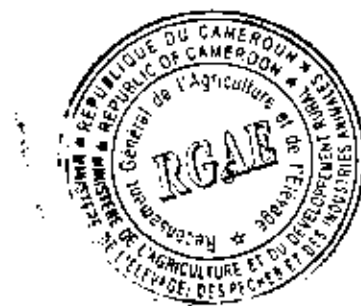
Données générales du moteur

Type: Générateur diesel silencieux
Puissance Max.:20 kVA
Puissance Nominale: 20 kVA
Voltage DC:--
Huile moteur: SAE 15W40
Cylindrée: 2771 cc
Vitesse de Rotation Nominale: 1500 rpm
Capacité du réservoir: 95 ltr/ 10,5 hrs.
Niveau sonore: 51 dB (7m)
Alarme d'huile: +
Dimensions: 1900 x 950 x 1200 mm
Poids: 960 kg.

Carburant

Conso. 100% charge (L/h): 3, 10
Conso. 75% charge (L/h): 2, 5
Conso. 50% charge (L/h) : 2,10
Débit max. pompe fuel (L/h) : 18

Huile



Capacité huile (L) : 4,2
Pression huile mini (bar) : 0,5
Pression huile maxi (bar) : 4

Système de refroidissement

Capacité moteur et radiateur (L) : 4,2
Puissance ventilateur (kW) : 0,4
Débit d'air ventilateur $D_p=0$ (m³/s) : 0,50
Contrepression disponible sur air (mm H₂O) : 10
Type de réfrigérant : Glycol-Ethylène

Données générales de l'alternateur

Nombre de Phase : Triphasé
Facteur Puissance (cos Phi) : 0,80
Nombre de pôles : 4
Capacité de maintien du court-circuit à 3 I pendant 10s : Oui
Classe d'isolement : H
Classe T° (H/125°) en continue : 40°C H / 125°K
Classe T° (H/163°C) en secours : 27°C H / 163°K
Distorsion Harmonique Totale à vide DHT (%) : 2,6
Régulation AVR : Oui
Distorsion Harmonique Totale en charge DHT (%) : 2,3
Forme d'onde : NEMA = TIF : <45
Forme d'onde : CEI = FHT : <2
Nombre de paliers : 1
Accouplement : Direct
Régulation de tension à régime établi (+/- %) : 1
Temps de réponse (Delta U = 20% transitoire) (ms) : 200
Indice de protection : IP 23
Technologie : Sans bague ni balai.

DETAILS DE L'INSTALLATION DU GROUPE ELECTROGENE

Construction d'un abri sécurisé du groupe électrogène contre intempérie et vol : Oui
Connexion du groupe électrogène au réseau électrique du bâtiment : Oui
Fourniture et installation d'un inverseur : Oui
Identification et calibrage du seuil de la tension de déclenchement du groupe électrogène : Oui
Fourniture de 02 bidons métalliques de capacité chacun de 20 litres pour conservation du carburant : Oui



PIECE N° 4
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

n°	Désignation	Prix unitaire en toutes lettres hors TVA	Prix unitaires en chiffres HTVA
01	Groupe électrogène de 20 KVA	L'unité àfrancs Hors TVA	
02	Inverseur	L'unité àfrancs Hors TVA	
03	Bidon métallique	L'unité àfrancs Hors TVA	
04	Abri sécurisé	Le forfait àfrancs Hors TVA	

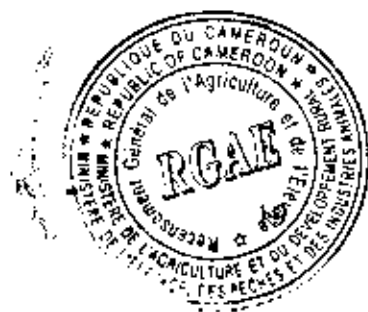
Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....



PIECE N° 5
CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

(à compléter)

N°	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
1	Groupe électrogène de 20 KVA		1		
2	Inverseur		1		
3	Bidon métallique		2		
4	Abri sécurisé		1		
TOTAL (H TVA)					
TVA (19, 25%)					
IR (2,2% ou 5,5% TH TVA)					
NET A PAYER					
TOTAL (TTC)					

Total toutes taxes comprises (lettres) : _____

_____ francs CFA



PIECE N° 6
TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES



TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature



PIECE N° 7
MODELE DE LETTRE COMMANDE

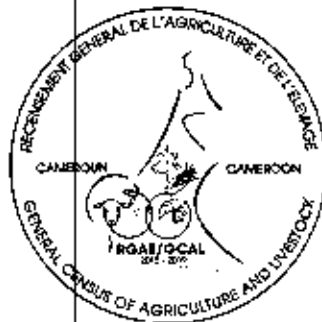


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE



COORDINATION NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES
PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE
AND LIVESTOCK

**LETTRE COMMANDE N° __/LC/MINADER-MINEPIA/RGAE/CIPM/2019 DU
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINADER-
MINEPIA/RGAE/CIPM/2019 DURELATIVE A LA FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UN (01) GROUPE ELECTROGENE DE 20 KVA ET ACCESSOIRES
AU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE (RGAE).**

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :

B.P: , Tel: Fax:
N°R.C: ; Contribuable: RIB:

OBJET :

DELAI DE LIVRAISON : UN (01) MOIS

LIEU DE LIVRAISON :

MONTANT :

TTC	
HTVA	
T.V.A.	
AIR	
Net à mandater	

FINANCEMENT : BUDGET DU RGAE

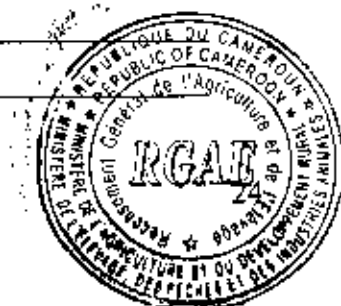
EXERCICE : 2019

SOUSCRITE LE _____

SIGNEE LE _____

NOTIFIEE LE _____

ENREGISTREE LE _____



ENTRE :

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, représenté par le
Coordonnateur National du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage, ci-après
dénommé :

«LE MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE»

D'UNE PART,

ET

_____ **BP** _____, Tél. _____

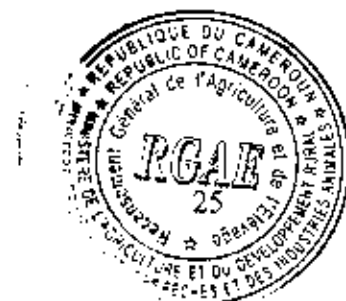
Dont le siège social est situé à _____

Représenté par son Directeur Général ci - après désigné

« LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières
(CCAP)

Titre II : Descriptif de la Fourniture (DF)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Estimatif et Quantitatif (DEQ)



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I :	GENERALITES
ARTICLE 1:	OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 2:	PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 3:	DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
ARTICLE 4:	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
ARTICLE 5:	NORMES
ARTICLE 6:	PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 7:	TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
ARTICLE 8:	COMMUNICATION
ARTICLE 9:	ORDRE DE SERVICE
ARTICLE 10 :	MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR
CHAPITRE II :	CLAUSES FINANCIERES
ARTICLE 11 :	GARANTIES ET CAUTIONS
ARTICLE 12 :	MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 13 :	LIEU ET MODE DE PAIEMENT
ARTICLE 14 :	VARIATION DES PRIX
ARTICLE 15 :	AVANCE DE DEMARRAGE
ARTICLE 16 :	INTERETS MORATOIRES
ARTICLE 17 :	PENALITES DE RETARD
ARTICLE 18 :	REGIME FISCAL ET DOUANIER
ARTICLE 19 :	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMANDE
CHAPITRE III :	EXECUTION DES PRESTATIONS
ARTICLE 20 :	BREVET
ARTICLE 21 :	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
ARTICLE 22 :	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR
ARTICLE 23 :	TRANSPORT ET ASSURANCE
CHAPITRE IV :	RECEPTION
ARTICLE 24 :	RECEPTION TECHNIQUE
ARTICLE 25 :	RECEPTION PROVISoire
ARTICLE 26 :	DELAI DE GARANTIE
ARTICLE 27 :	RECEPTION DEFINITIVE
CHAPITRE V :	DISPOSITIONS DIVERSES
ARTICLE 28 :	RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 29 :	CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 30 :	DIFERENDS ET LITIGES
ARTICLE 31 :	EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
ARTICLE 32 ET DERNIER :	ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1: OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet, la fourniture et installation d'un (01) groupe électrogène de vingt (20) KVA et accessoires.

ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Demande de Cotation N°001/DC/MINADER-MINEPIA/RGAE/CIPM/2019 du

ARTICLE 3: DEFINITIONS ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

3.1 Définitions générales et attributions

- Le Maître d'Ouvrage Délégué est le **Coordonnateur National du RGAE**
- Le Chef de Service du Marché est le **Chef de Service Financier, Administratif et Comptable ;**
- L'Ingénieur du Marché est le **Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie du Mfoundi ;**
- Le prestataire est

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le **Coordonnateur National du RGAE ;**
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Coordonnateur National du RGAE ;**
- L'organisme chargé du paiement est la **Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est le **Chef de Service des Marchés du RGAE.**

ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5: NORMES

5.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre Commande seront conformes aux normes fixées dans le descriptif de la fourniture et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

1. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. le Descriptif de la Fourniture (DF);



3. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires.

ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise à la réglementation en République du Cameroun pour les Marchés Publics au nom de l'Etat, et notamment aux textes suivants en tout ce qui n'est pas contraire aux prescriptions qu'elle contient :

1. loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et d'autres entités publiques ;
2. loi N°2018/022 du 11 décembre 2018, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
3. Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
4. Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 en ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics;
5. Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics,
6. Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019.
7. Les textes régissant les corps de métiers ;
8. Les normes en vigueur ;
9. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre Commande.

ARTICLE 8: COMMUNICATION

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire : (à préciser)
 - b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage Délégué en est le destinataire : Monsieur le Coordonnateur National du RGAE, au Maître d'œuvre et à l'Ingénieur le cas échéant.
- Le fournisseur adressera toute notification écrite ou correspondance au Maître d'œuvre, avec copie au Chef de service.

ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le chef service.
- 9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifié par le Chef de service.
- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de service et notifiés par l'Ingénieur du Marché.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage Délégué.
- 9.5. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le fournisseur fera remplacer par un matériel de performance similaire et en bon état.



10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'offre technique, constitue un motif de résiliation de la Lettre Commande ou d'application de pénalités.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 11 : CAUTIONS ET GARANTIES

11.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC de la Lettre Commande.

Le cautionnement sera restitué, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des fournitures, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande du fournisseur.

11.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 5% du montant TTC de la Lettre Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive par la main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande du fournisseur.

ARTICLE 12 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de : () de francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ () francs CFA ;
- Montant de la TVA : _____ () francs CFA ;
- Montant AIR :Francs CFA ;
- Montant Net A Percevoir :Francs CFA.

ARTICLE 13 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage Délégué au fournisseur, dans les conditions indiquées dans la lettre commande, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter la lettre commande conformément aux dispositions de la lettre commande.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____.

ARTICLE 14 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes

ARTICLE 15 : AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage Délégué n'accordera pas une avance de démarrage pour la présente Lettre Commande.

ARTICLE 16 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD

17.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande ;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la lettre commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

17.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base avec ses pénalités de retard.



ARTICLE 18 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre Commande est soumise à la réglementation en vigueur en matière de régime fiscal et douanier.

ARTICLE 19 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE COMMADE

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 20 : BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage Délégué contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

ARTICLE 21 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

21.1. Lieu de livraison

La livraison et l'installation du groupe électrogène aura lieu à la Direction des Enquêtes et des statistiques Agricoles (DESA).

21.2. Délai de livraison

Le délai de livraison maximum est fixé à un (01) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison.

ARTICLE 22 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle du Maître d'œuvre et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 23 : TRANSPORT ET ASSURANCE

23.1. Transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

23.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le fournisseur.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 24 : RECEPTION PROVISOIRE

La Commission de réception sera composée des membres suivants:

Le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant	Président
Le représentant du MINEPIA	Membre
Le représentant du MINADER	Membre
Le Chef de Service du Marché	Membre
L'Ingénieur du Marché	Rapporteur
Le Chef de Service des Marchés du RGAE	Membre
L'Agent Public chargé des opérations de Comptabilité-matières du RGAE	Membre
Le Cocontractant ou son Représentant	Membre



Le représentant du MINMAP.....Observateur

La commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire de la fourniture s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

ARTICLE 25 : DELAI DE GARANTIE

La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire des fournitures. Pendant cette période, le Cocontractant doit maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix jours de la notification de la panne par le Maître d'Ouvrage Délégué et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel informatique pour toutes les pannes consécutives ou non, à des défauts de fabrication, il est entendu que le Cocontractant supportera les frais de réparation résultant d'un défaut de fabrication.

Si pour une raison quelconque, le Cocontractant ne pourrait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport de l'équivalent et/ou accessoire de son lieu d'utilisation à l'atelier de réparation sont entièrement à sa charge.

Dans le cas où le Cocontractant, après notification écrite, n'assurerait pas avec diligence souhaitée la remise en état du matériel défectueux, le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'y procéder aux frais du Cocontractant.

Si malgré ces interventions, le matériel continuait à ne pas fonctionner normalement, le Cocontractant défaillant est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera :

- prolongée d'autant pour la durée de l'immobilisation du matériel si cette dernière excède les dix (10) jours de la notification de la panne ;
- renouvelée intégralement dans le cas de remplacement du matériel.

Le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit de facturer au Cocontractant les frais correspondants au manque à gagner résultant de l'arrêt du matériel pendant la période de garantie.

ARTICLE 26 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.

La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage Délégué et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage Délégué et le fournisseur clôt définitivement la Lettre Commande.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 27: RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La Lettre Commande peut être résiliée comme prévu à l'article 181 (b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 28: CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage Délégué de son intention d'évoquer ce cas de force majeure et ce avant la fin du troisième (3ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, la responsabilité appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves.



ARTICLE 29 : DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction Camerounaise compétente.

ARTICLE 30 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage Délégué.

ARTICLE 31 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage Délégué. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.



PIECE N° 8
MODELE DES PIECES



ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse),

Attendu que le Fournisseur, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour (rappeler l'objet de la demande de Cotation), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à (indiquer le montant) francs CFA,

Nous (nom et adresse de la banque), représentée par (noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la lettre commande par le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer la lettre commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la lettre commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

Signature de la banque



ANNEXE 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de caution : N°.....

Adresse à (indiquer le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse) Camcroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que..... (Nom et adresse fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la lettre commande désignée « la lettre commande », à réaliser (indiquer la nature des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans la lettre commande que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (indiquer le pourcentage compris 2 et 5%) du montant de la tranche de la lettre commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux cautions de la lettre commande, Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... (Nom et adresse de banque),

Représentée par..... (Noms des signataires),

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la lettre commande, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de

(En chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la lettre commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage Délégué, de l'approbation de la lettre commande. Elle sera libérée dans un délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

[Signature de la banque]



ANNEXE N° 3 : MODELE DE SOUMISSION

Date :2019

Financement : Budget du RGAE ; exercice 2019.

Au: Coordonnateur National du RGAE
Yaoundé - Cameroun.

Je soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire) représentant de la Société, l'entreprise ou le groupement⁸.....dont le siège social est àinscrite au registre du commerce de.....sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Demande de Cotation N°..... (Rappeler l'objet de la Demande de Cotation) y compris les additifs.

Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre

à (en chiffres et en lettres).....
francs CFA Hors TVA, et
à.....

francs CFA toutes taxes comprises (en chiffres et en lettres)

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de.....mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente lettre commande en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de.....auprès de la

banque.....Agence de.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le.....

Signature de.....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de.....



**ANNEXE N° 4 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE
SOUSSIONNER**

Je soussigné

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de _____, après avoir pris connaissance de la
Demande de Cotation (rappeler l'objet de la Demande de Cotation) du _____

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Consultation.

Fait à _____, le _____

[Signature, nom et cachet]



ANNEXE N° 5 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE N'AVOIR PAS ABANDONNE UN MARCHÉ.

Je soussigné M....., Directeur Général
de : BP : NIU....., Soumissionnaire
(références de la Demande de Cotation).....
.....
.....
.....

En application des dispositions de la lettre-circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs pour l'attribution de nouveaux marchés,

Déclare sur l'honneur par la présente :

1. N'avoir abandonné aucun marché au cours de trois (03) dernières années sur l'ensemble du territoire national ;
2. Que(nom de la structure)..... ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le Ministre des Marchés Publics.

En foi de quoi la présente déclaration sur l'honneur est établie et signée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à

Nom et Prénom, Signature du responsable de la structure.



PIECE N° 9

LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTERE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.



I) BANQUES

- 1- Afriland First Bank (First Bank), BP: 11 834, Yaoundé ;
- 2- Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP: 2 933, Douala
- 3- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12962, Yaoundé
- 4- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala ;
- 5- Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925, Douala ;
- 6- Bank Of Africa (Cameroun), BP 4593, Douala
- 7- CitiBank Cameroun (CITIGROUP), 4571, Douala;
- 8- Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP: 4004, Douala;
- 9- Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP: 582, Douala;
- 10- National Financial Credit Bank (NFC-BANK), BP: 6578, Yaoundé;
- 11- Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300, Douala ;
- 12- Société Générale Cameroun (SGC), BP : 1042, Douala ;
- 13- Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), BP: 1784, Douala;
- 14- Union Bank of Cameroun PLC (UBC), BP: 2088, Douala;
- 15- United Bank of Africa (UBA), BP: 2088, Douala.
- 16- Credit Communautaire d'Afrique Bank

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 17- Activa Assurances, B.P : 12 970 Douala ;
- 18- Assurance et Réassurance Africaine (AREA) B.P : 1531, Douala. ;
- 19- Atlantique Assurances S.A. B.P : 2933, Douala.;
- 20- Beneficial General Insurance S.A. B.P: 2328, Douala.
- 21- Chanas Assurances, B.P : 109 Douala ;
- 22- CPA S.A. B.P : 54, Douala.
- 23- Proassur B.P : 5963, Douala.
- 24- SAAR S. A. B.P : 1011, Douala.
- 25- Nsia Assurances S.A, BP : 2759 Douala
- 26- Saham Assurances, B.P : 11 315 Douala.
- 27- Zenithe Insurance, B.P : 1540, Douala.



GRILLE D'EVALUATION

N°	CRITERES ELIMINATOIRES	EVALUATION	
		OUI	NON
1	Absence du cautionnement de soumission		
2	Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une		
3	pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission)		
4	Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées		
5	Non-respect des modèles de pièces		
6	Non-respect du descriptif de la fourniture (DF)		
7	Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture contenues dans le tableau ci-après:		
	Caractéristiques majeures		
	Tension de Référence (V) : 400/230		
	Puissance Max.:20 kVA		
	Type: Générateur diesel silencieux		
	Insonorisé : Oui		
8	Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publiques ;		
9	Non-respect de 80% des spécifications techniques.		

SPECIFICATIONS TECHNIQUES			
Régulation mécanique Châssis mécano soudé avec suspensions anti-vibratiles Disjoncteur de puissance Radiateur pour température faisceau 48/50°C maxi avec ventilateur mécanique Grille de protection ventilateur et parties tournantes (Option CE) Silencieux atténuation 9dB(A) Batterie(s) chargée(s) avec électrolyte Démarreur et alternateur de charge 12V Livré avec huile et liquide de refroidissement -30°C Manuel d'utilisation et de mise en service			
Caractéristiques générales Fréquence (Hz) : 50 Hz Puissance nominale : 20 KVA Insonorisé : Oui Coffret : Oui Capacité de réservoir (L) : supérieure ou égale à 95			
Données générales du moteur			



Puissance Nominale: 20 kVA
 Voltage DC:--
 Huile moteur: SAE 15W40
 Cylindrée: 2771 cc
 Vitesse de Rotation Nominale: 1500 rpm
 Capacité du réservoir: 95 ltr/ 10,5 hrs.
 Niveau sonore: 51 dB (7m)
 Alarme d'huile: +
 Dimensions: 1900 x 950 x 1200 mm
 Poids: 960 kg.

Carburant

Conso. 100% charge (L/h): 3, 10
 Conso. 75% charge (L/h): 2, 5
 Conso. 50% charge (L/h) : 2,10
 Débit max. pompe fuel (L/h) : 18

Huile

Capacité huile (L) : 4,2
 Pression huile mini (bar) : 0,5
 Pression huile maxi (bar) : 4

Carburant

Conso. 100% charge (L/h): 3, 10
 Conso. 75% charge (L/h): 2, 5
 Conso. 50% charge (L/h) : 2,10
 Débit max. pompe fuel (L/h) : 18

Système de refroidissement

Capacité moteur et radiateur (L) : 4,2
 Puissance ventilateur (kW) : 0,4
 Débit d'air ventilateur $D_p=0$ (m³/s) : 0,50
 Contrepression disponible sur air (mm H₂O) : 10
 Type de réfrigérant : Glycol-Ethylène

Données générales de l'alternateur

Nombre de Phase : Triphasé
 Facteur Puissance (cos Phi) : 0,80
 Nombre de pôles : 4
 Capacité de maintien du court-circuit à 3 In pendant 10s : Oui
 Classe d'isolement : H
 Classe T° (H/125°) en continue : 40°C H / 125°K
 Classe T° (H/163°C) en secours : 27°C H / 163°K
 Distorsion Harmonique Totale à vide DHT (%) : 2,6
 Régulation AVR : Oui
 Distorsion Harmonique Totale en charge DHT (%) : 2,3
 Forme d'onde : NEMA = TIF : <45
 Forme d'onde : CEI = FHT : <2
 Nombre de paliers : 1
 Accouplement : Direct
 Régulation de tension à régime établi (+/- %) : 1
 Temps de réponse (Delta U = 20% transitoire) (ms) : 200
 Indice de protection : IP 23
 Technologie : Sans bague ni balai.



DETAILS DE L'INSTALLATION DU GROUPE ELECTROGENE

Construction d'un abri sécurisé du groupe électrogène contre intempérie et vol : Oui

Connexion du groupe électrogène au réseau électrique du bâtiment : Oui

Fourniture et installation d'un inverseur : Oui

Identification et calibrage du seuil de la tension de déclenchement du groupe électrogène : Oui

Fourniture de 02 bidons métalliques de capacité chacun de 20 litres pour conservation du carburant : Oui

